



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE D'AUTRAY  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BARTHÉLEMY

AVIS PUBLIC

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

AVIS PUBLIC est par la présente donné que, lors de la séance ordinaire tenue le 6 juin 2022, le conseil a adopté par résolution le premier projet de règlement numéro 697-22, modifiant le règlement relatif au zonage numéro 288-90 de la Municipalité de Saint-Barthélemy afin de modifier les normes d'un abri temporaire d'hiver

Une assemblée publique de consultation aura lieu le **22 juin 2022 à 17 h 00** au bureau de la municipalité, situé au 1980, rue Bonin à Saint-Barthélemy. Au cours de cette assemblée, le projet de règlement sera expliqué, de même que les conséquences de son adoption. Les personnes et organismes qui le désirent pourront s'exprimer.

Le projet de règlement est disponible pour consultation, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h, au bureau de la municipalité, situé au 1980, rue Bonin à Saint-Barthélemy.

**DONNÉ À SAINT-BARTHÉLEMY, CE 8<sup>e</sup> JOUR DU MOIS DE JUIN 2022.**

Julie Maurice  
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Julie Maurice, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant trois copies aux endroits désignés par le conseil entre 8 h 30 et 18 h 00 le 8<sup>e</sup> jour du mois de juin 2022.

Julie Maurice  
Directrice générale et greffière-trésorière